

FICHE PROGRAMME

INCENDIE

Référence : PR1070

FORMATION AU PORT DE L'APPAREIL RESPIRATOIRE ISOLANT (ARI)

Réglementation : Article R4323-106

L'employeur fait bénéficier les travailleurs devant utiliser un équipement de protection individuelle d'une formation adéquate comportant, en tant que de besoin, un entraînement au port de cet équipement.

Cette formation est renouvelée aussi souvent que nécessaire pour que l'équipement soit utilisé conformément à la consigne d'utilisation.

Pré Requis :

Les stagiaires doivent être en possession d'un certificat médical d'aptitude de port de l'ARI (Appareil Respiratoire Isolant) à jour et être en bonne condition physique.

Profil du stagiaire :

Personnel concerné par le port de l'appareil respiratoire isolant (ARI) à circuit ouvert en intervention ou au poste de travail.

Personnel ayant à effectuer une intervention en atmosphère irrespirable de façon occasionnelle.

Personnel appelé à être équipier de seconde intervention.

ARI incendie ou milieu confiné.

Objectifs :

Permettre aux équipes de sécurité ou toute personne obligée d'intervenir dans une atmosphère non respirable en toute sécurité.

Savoir porter, maintenir et vérifier l'appareil respiratoire isolant à circuit ouvert et/ou fermé.

Durée et rythme :

1 jour soit 7 heures.

Effectif :

Groupe de 4 à 8 participants (Travail en binômes).

Format :

Présentiel

Programme :

Les ARI (Appareil Respiratoire Isolant).
Descriptif et technique.
Les règles de sécurité du port de l'ARI (Alarme, alerte).
Les contraintes physiques et le port de l'ARI.
La sécurité et l'intervention.
Travail du binôme.
Ligne de vie et détecteur d'immobilité.
Le port de l'ARI et son fonctionnement.
Port et autonomie de l'ARI.
Dosage de l'effort.
Reconnaissances et prévention.
Sauvetage et recherche de blessé.
Intervention avec port de l'ARI.
Maintenance préventive et stockage des ARI.
Recherche des victimes : calcul du temps (loi de Mariotte).
Utilisation de commande et cordage.

Evaluation de stage :

Un questionnaire à chaud à la fin de la session.

Moyens et méthodes pédagogiques :

Cette action de formation s'appuiera sur une méthode participative, associant des exercices pratiques et des apports théoriques.
Un livret sera remis à la fin de la formation à chaque participant reprenant tous les thèmes abordés.

Description du dispositif permettant de suivre les résultats :

L'évaluation de la qualité de formation se fera tout au long de la formation par des exercices de mise en pratique liés directement aux différents thèmes abordés durant la formation ainsi qu'à la fin de la formation au travers de deux questionnaires (Stagiaires et Formateur) renseignés à l'issue de la formation par les participants.
Une attestation individuelle de formation sera délivrée au(x) candidat(s).

Qualité du/des formateurs :

Connaissance du domaine de la formation à animer.
Expérience dans les domaines : Risque industriel, Sécurité, Incendie.
Savoir-faire : professionnalisme, pédagogie.
CV détaillés sur simple demande.

Accès à la formation pour les Personnes en Situation de Handicap :

Pour une identification des besoins et pour convenir ensemble des modalités de votre formation, merci de contacter notre Référent Personnes Handicapées :

Recyclage :

Préconisation 1 fois par an.

Tarifs : nous consulter